

14 Mensonges aggravés dans l'article de Ludovic Rocchi

"Le plus sombre des mensonges est la demie-vérité"
— Lord Tennyson

Article rédigé et signé par

Mame Fatma Sene
Apolline Bossy-Guérin
Gabriel Uribe
Emilie Beyou
Benjamin Castel

Le 4 Décembre 2020

En introduction nous rappelons ce principe fondamental de la justice et du journalisme: le pire des mensonges est le mensonge par omission. Un mensonge par omission doit être considéré comme un mensonge aggravé car il procède d'une tentative supplémentaire de dissimuler et de déformer la vérité, de faire passer cette déformation pour un fait.

Or il y a, en effet, plusieurs mensonges aggravés dans l'article de Ludovic Rocchi, en voici une liste non exhaustive:

MENSONGE AGGRAVÉ NUMÉRO 1

"Idriss devrait savoir que je connais tous ses clients et que je peux nuire à sa réputation. Je connais des journalistes qui seraient ravis d'écrire sur lui"

Voici la déclaration prononcée par E. K. devant deux témoins le 7 Octobre 2019 qui ont fait déposition à la Police. Cette amie proche de l'ancienne associée d'Idriss Aberkane, directrice financière de General Bionics, qui l'a recrutée elle-même, est inculpée pour chantage.

Ludovic Rocchi refuse délibérément de rapporter ce fait. Il laisse entendre qu'il n'y eu qu'une inculpation dans cette affaire ce qui est bien entendu faux: nous avons d'emblée une inculpation pour chantage - chose extrêmement grave - mais qui détruirait sa narration malhonnête. Nous verrons plus loin que d'autres inculpations ont eu lieu, et que là aussi, sans surprise, Ludovic Rocchi les a totalement passées sous silence.

MENSONGE AGGRAVÉ NUMÉRO 2

En sus du cas de chantage, il se trouve que le groupe cité dans l'article a émis de fausses plaintes dont il a été débouté en justice sans recours possible. Ludovic Rocchi oublie pudiquement de rapporter ce petit détail qui détruit encore plus le fond de sa narration.

MENSONGE AGGRAVÉ NUMÉRO 3

Le groupe a aussi tenté à plusieurs reprises de faire signer de fausses reconnaissances de dette à Idriss Aberkane, et à émis des titres de créance bidon envers sa personne et sa Fondation. Ludovic Rocchi le présente comme une opinion alors que c'est un fait démontré, les preuves étant à la disposition de la police depuis plusieurs mois. Par ailleurs deux membres du groupe ont détruit, devant témoin, les contenus de deux disques durs appartenant à la société. Une de ces mêmes personnes a mis une carte de crédit au nom d'Idriss Aberkane à découvert pour un montant de dix mille francs suisses juste avant de quitter l'entreprise. Aucune mention par le journaliste, encore et toujours.

MENSONGE AGGRAVÉ NUMÉRO 4

L'enquête de Ludovic Rocchi commence le jour même du déboutement des fausses plaintes, pas besoin d'une imagination trop vive pour faire le rapprochement entre une menace de chantage par voie de presse et ce curieux tempo. Là encore, omission commode du journaliste.

MENSONGE AGGRAVÉ NUMÉRO 5

C'est Idriss Aberkane qui s'est rendu le premier à la police Neuchâteloise le 5 Août 2019 et a exigé une enquête sur son entreprise, devant témoin, ainsi que sur sa propre personne si nécessaire (toujours devant témoin). Ludovic Rocchi ne pouvait ignorer ce détail, mais il a choisi délibérément de ne pas le mentionner.

MENSONGE AGGRAVÉ NUMÉRO 6

"Idriss Aberkane ne nous a pas accordé d'interview, car il exige à la place un débat où il dit vouloir notamment aborder les problèmes de harcèlement à la RTS. Ce n'est pas le sujet."

Cette phrase cache plusieurs mensonges par omission. Oui Ludovic Rocchi a bien été prévenu qu'il lui serait demandé des comptes quant à son silence assourdissant dans l'abominable affaire de harcèlement sexuel de la RTS. Mais il "oublie" commodément que d'autres questions fondamentales dans "le sujet" devaient lui être posées, et qu'il en avait été prévenu, par exemple:

- pourquoi avoir censuré activement la vidéo "l'or des peuls" avec des menaces judiciaires?
- Pourquoi avoir déclaré par écrit ne préparer aucun article sur Idriss Aberkane, ce qui est un mensonge.
- Pourquoi avoir commencé son enquête le jour où les plaignants ont été déboutés de leur plainte mythomane en justice, et alors qu'un membre de leur réseau avait proféré des menaces de chantage dont son article est une illustration troublante ?

La sensibilité de Ludovic Rocchi à la vérité, toute la vérité et rien que la vérité était bien "le sujet", mais il l'a fui avec soin, et en agitant vaguement le cas du harcèlement sexuel, qui demeure grave bien sûr, il déforme la vérité pour donner l'impression qu'il n'a esquivé aucune autre question aussi embarrassante que centrale dans cette affaire. C'est bien sûr faux. Au surplus, Ludovic Rocchi oublie le terme crucial "en direct" qui lui a été demandé spécifiquement pour pouvoir lui interdire tout mensonge par omission, indication spécifiée dans le courriel auquel il a répondu et qu'il ne pouvait donc ignorer. Là encore, remodelage des faits par le "journaliste" pour construire une narration fautive, mais qui pourrait le mettre davantage en valeur.

MENSONGE AGGRAVÉ NUMÉRO 7

Ludovic Rocchi ment quand il laisse entendre qu'Idriss Aberkane est le seul prévenu dans cette affaire, on l'a vu avec E. K. qui est déjà prévenue pour chantage. Mais beaucoup plus grave: il passe totalement sous silence le fait que la plupart des sources de son article sont effectivement prévenues pour dénonciation calomnieuse et contrainte, des chefs d'accusation très graves, et ce depuis le 20 Juillet 2020. C'est un mensonge abominable parce qu'il déforme totalement la vérité en laissant entendre publiquement qu'il n'existe qu'un seul suspect.

MENSONGE AGGRAVÉ NUMÉRO 8

Ludovic Rocchi parle d'un "ami de la famille" mais il oublie de mentionner un fait décisivement incriminant qui n'allait pas dans son sens: ce même "ami" a introduit d'anciens trafiquants de drogue condamnés devant la justice à plusieurs reprises dans les bureaux de General Bionics, et s'est associé avec eux pour fonder une entreprise en utilisant des moyens qui n'étaient pas les siens.

MENSONGE AGGRAVÉ NUMÉRO 9

Ludovic Rocchi cite la promotion économique neuchâteloise, mais il omet formellement de préciser que son concours n'a jamais été sollicité par Idriss Aberkane mais seulement par ses associés aujourd'hui inculpés. Là encore la vérité est totalement déformée par cette omission, ce qui était bien dans l'intention du journaliste.

MENSONGE AGGRAVÉ NUMÉRO 10 ASSORTI D'UN MENSONGE DIRECT

Ludovic Rocchi déclare que la société General Bionics est fermée depuis l'automne 2019. C'est un mensonge pur et simple, la société ayant continué à opérer bien au delà de cette date. Il est aussi mentionné une procédure de liquidation de la société. Là encore, est totalement passé sous silence le fait que cette procédure n'intervient uniquement que parce que son changement d'adresse se trouve bloqué par les mesures de contrainte ordonnées par la procureure controversée Sarah Weingart. Ce détail essentiel est dissimulé.

MENSONGE AGGRAVÉ NUMÉRO 11

Ludovic Rocchi oublie de préciser que la totalité absolue des revenus de l'entreprise provenaient d'Idriss Aberkane, qui ne percevait ni ses salaires ni ses droits d'auteur pour soutenir la jeune start-up qui aura effectivement jusqu'à 30 employés. Les rares salaires qu'Idriss Aberkane a perçus lui ont effectivement servi entre autre à s'acquitter de ses impôts français. Cependant ceux-ci n'ont en aucun cas été payés par les comptes sociaux comme Rocchi le laisse malhonnêtement entendre. Encore aujourd'hui, le groupement d'entreprises doit au moins 700 000 francs suisses à Idriss Aberkane. Aucune mention de ce fait par Ludovic Rocchi.

MENSONGE AGGRAVÉ NUMÉRO 12

Fait gravement embarrassant pour le pouvoir suisse, et donc pour Ludovic Rocchi: les faux dans les titres. Une autorité administrative officielle, et sous l'oeil de la procureure Weingart, a signé de fausses déclarations à plusieurs reprises. Parfois ces fausses déclarations sont également

assorties d'erreurs plus grossières (confusion des lieux et des personnes). En voici quelques exemples tous datés du 28 juillet 2020:

- une autorité administrative suisse, relue par la procureure Weingart, déclare par écrit que la comptabilité de l'entreprise n'a pas été remise aux autorités de police, ce qui est frontalement faux et que la procureure ne pouvait ignorer puisque ladite comptabilité lui avait été remise le 27 avril 2020 devant témoins, soit trois mois avant la déclaration, que l'on ne peut donc difficilement qualifier d'autre chose que de faux dans les titres.
- la même comptabilité pouvait par ailleurs démontrer directement qu'Idriss Aberkane n'avait jamais utilisé d'actifs sociaux pour payer ses impôts en France, en effet.
- la même autorité suisse a déclaré par écrit qu'il n'existait aucune personne lésée par les gel des avoirs de la société et de la Fondation. C'est un mensonge insupportable pour les trois employés sur le territoire suisse dont les salaires n'ont pu être versés spécifiquement et uniquement à cause de ce gel, et les 263 femmes peules qui avaient porté plainte devant le Tribunal de Saint Louis pour ces mêmes dommages à l'époque.

Aucune mention par le journaliste. Ce qui l'embarrasse n'existe pas.

MENSONGE AGGRAVÉ NUMÉRO 13 ASSORTI D'UN MENSONGE DIRECT

Ludovic Rocchi déclare mensongèrement que c'est Idriss Aberkane qui accuse la procureure Weingart de Corruption. Cela est formellement faux: ce sont 174 femmes peules parmi les 263 plaignantes, et qui se trouvent être majeures et responsables de leur signature, qui ont adressé une lettre, entre autres

- à la Présidence de la Confédération
- Au Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
- Aux Procureurs Généraux de la Confédération

Accusant la Procureure Weingart de

- Déni de Justice
- Abus d'Autorité
- Corruption
- Complicité de Faux dans les Titres
- Favoritisme

Nulle part la procureure n'est accusée de xénophobie. En sus de son mensonge direct, Ludovic Rocchi a donc rajouté cette affirmation gratuitement pour épicer son article.

MENSONGE AGGRAVÉ NUMÉRO 14

Le plus essentiel, si Ludovic Rocchi a, on l'a vu, entièrement passé sous silence le fait que la déclaration officielle des 174 femmes peules n'était pas adressée au Procureur Général du Canton mais bien à la Présidence de la Confédération et à ses Procureurs Généraux au niveau Fédéral, il passe tout autant sous silence le fait, gravissime, qu'elles exigent des réparations officielles à la Confédération, pour un montant dépassant le milliard de francs CFA, constat d'huissier à l'appui. Autre fait vérifiable, hautement embarrassant pour le pouvoir et pour Rocchi, autre fait donc qu'il étouffe pour construire sa narration de spin doctor politique.

EN CONCLUSION

Ludovic Rocchi a violé la Charte de Munich par pas moins de quatorze fois, en particulier dans les devoirs Premier et Troisième de la Charte

Devoir Premier

Respecter la vérité, quelles qu'en puissent être les conséquences pour lui-même, et ce, en raison du droit que le public a de connaître la vérité.

Devoir Troisième

Publier seulement les informations dont l'origine est connue ou les accompagner, si c'est nécessaire, des réserves qui s'imposent ; ne pas supprimer les informations essentielles et ne pas altérer les textes et les documents.

Il n'a pas non plus déclaré son conflit d'intérêt évident: c'est l'Etat Suisse qui est mis en cause officiellement par 174 femmes peules, majeures et responsables de leur signature, et c'est leur déclaration que Ludovic Rocchi infantilise et surtout, sur laquelle il ment publiquement à plusieurs reprises, dans un média qui est la propriété du même Etat Suisse mis en cause.

De ce conflit d'intérêt évident et des violations patentées de la Charte de Munich par l'intéressé nous ne pouvons tirer qu'une seule conclusion: Ludovic Rocchi est un spin Doctor du pouvoir, qui se fait passer pour un journaliste.

Il est dans la nature du cerveau humain de vouloir reproduire ce qu'il aime et d'éviter ce qu'il déteste. Par son comportement et sa production de spin doctor, Ludovic Rocchi nous démontre sans nuance qu'il aime passionnément le mensonge, et qu'il déteste la vérité.

Mame Fatma Sene

Directrice de la publication et co-autrice

Apolline Bossy-Guérin

Gabriel Uribe

Emilie Beyou

Benjamin Castel